

ANALYSE FEB

Le chômage temporaire 'corona' est passé de 30% à 4% de l'emploi salarié privé, mais stagne pendant les mois d'été

Date de publication / 21 septembre 2020

Edward Roosens
Executive Manager &
Chief Economist

Centre de compétence
Economie & conjuncture
T +32 2 515 09 77
er@vbo-feb.be

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour la combattre ont eu, depuis mi-mars 2020, un impact très lourd sur l'activité économique en Belgique. De nombreuses entreprises n'ont pas pu continuer à travailler (secteurs interdits ou dans l'impossibilité de fonctionner de manière rentable avec les mesures sanitaires imposées) ou n'ont plus pu le faire normalement (à cause e.a. de la chute brutale de la demande).

Afin d'endiguer quelque peu les conséquences pour l'emploi, il a été décidé le 18 mars 2020 d'étendre le régime de « chômage temporaire pour force majeure » et d'en faire un régime de « chômage temporaire pour force majeure COVID-19 ». À partir de ce moment, celui-ci a été largement utilisé. L'évolution du nombre de chômeurs temporaires est évidemment un bon reflet des évolutions économiques des derniers mois, et ce, également secteur par secteur.

Il existe toutefois différents concepts pour mesurer ce chômage temporaire et, selon le concept utilisé, le résultat en chiffres absolus est assez différent.

Différents concepts pour les chiffres globaux

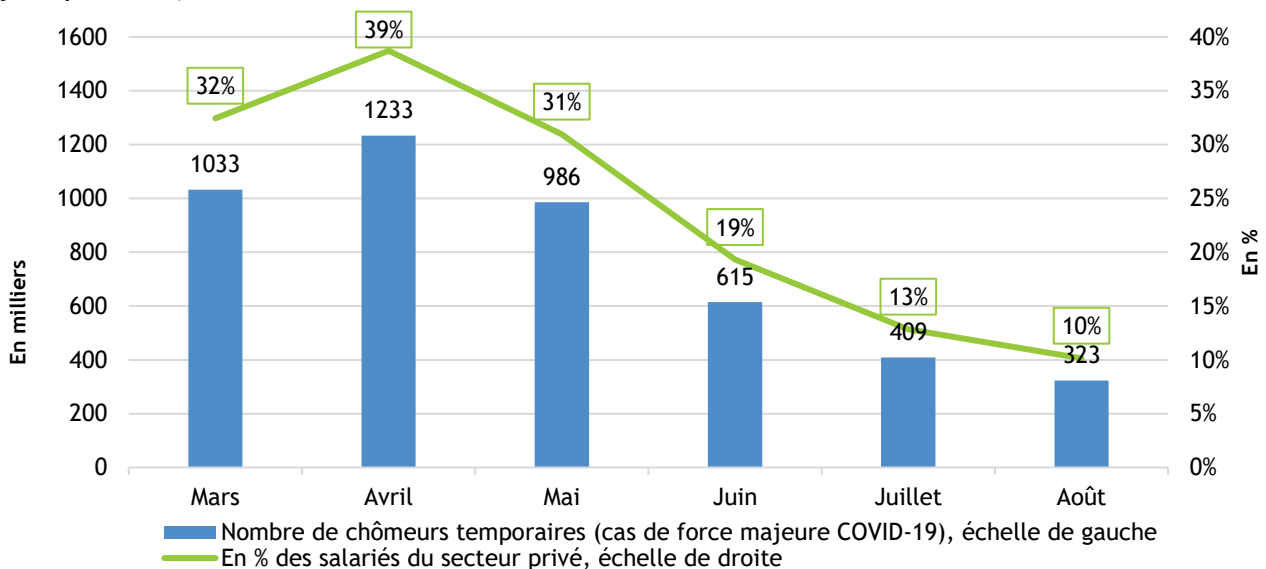
En effet, plusieurs séries de données différentes sont mises à disposition par l'ONEM et celles-ci doivent donc être adéquatement traitées afin de pouvoir être interprétées correctement. Quatre concepts sont définis ci-dessous :

a. Chômage temporaire mensuel

Il s'agit du nombre de travailleurs qui, au cours d'un mois donné, ont été au moins un jour en chômage temporaire pour force majeure COVID-19.

GRAPHIQUE 1

Nombre de chômeurs temporaires pour cause de force majeure COVID-19 par mois (au moins un jour par mois)



Le graphique 1 montre qu'au plus fort de la crise du COVID-19, en avril 2020, 1.233.000 travailleurs ont été en chômage temporaire pendant au moins un jour. Cela correspond à presque 40% de l'emploi salarié dans le secteur privé.

En mai, et surtout au début du mois - avant la réouverture du commerce et de l'économie -, on en comptait près d'un million (31%). En juin, on en dénombrait encore 615.000 (19%) principalement parce que l'horeca a été obligé de rester fermé début juin. En juillet, après la réouverture de l'horeca, des musées et des parcs d'attractions, il y avait encore 409.000 travailleurs (13%) qui étaient en chômage temporaire au moins un jour. Cette situation était due principalement aux activités dans le secteur événementiel (culturel, sportif, etc.) encore à l'arrêt, à la prolongation de la fermeture de nombreux établissements horeca et à l'activité beaucoup plus faible que la normale dans le tourisme et le transport aérien. En août, ce nombre a encore baissé pour atteindre environ 325.000 personnes, soit 10% de l'emploi salarié privé.

L'intensité du chômage temporaire a diminué systématiquement après avril, comme le montre la durée moyenne du chômage temporaire (source : ERMG). En avril, 57% des chômeurs temporaires étaient au chômage plus de 13 jours. En juillet, ils n'étaient plus que 21%.

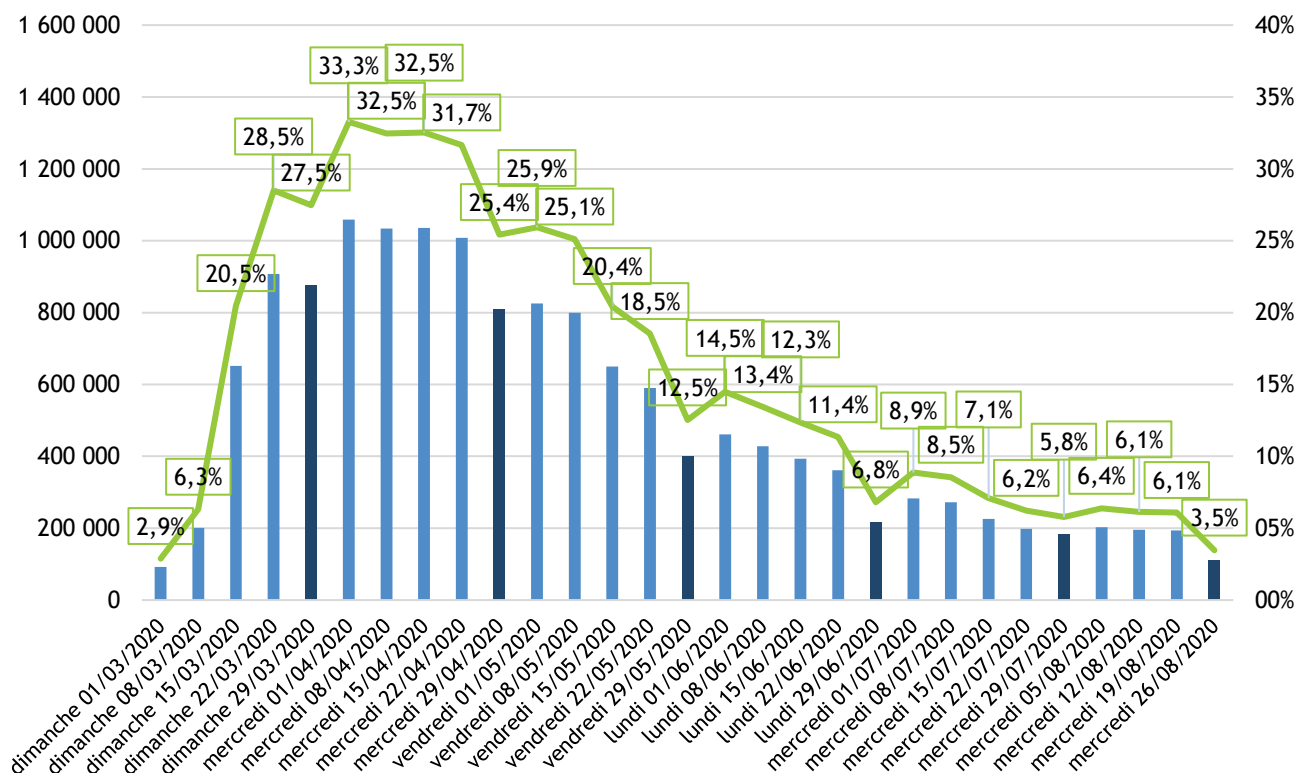
	< 6 jours	6-12 jours	13-19 jours	20 jours et plus
Mars 2020	30%	62%	7%	1%
Avril 2020	20%	23%	23%	34%
Mai 2020	38%	32%	12%	18%
Juin 2020	51%	26%	10%	14%
Juillet 2020	58%	22%	10%	11%

b. Chômage temporaire hebdomadaire

C'est un concept comparable, mais le décompte se fait par semaine. Il mesure donc le nombre de travailleurs qui, au cours d'une semaine donnée, ont été au moins un jour en chômage temporaire pour force majeure COVID-19.

GRAPHIQUE 2

Nombre de travailleurs qui ont été en chômage temporaire pendant au moins un jour dans une semaine donnée (à partir du ...)



Le graphique 2 montre qu'au cours des quatre premières semaines d'avril, un peu plus d'un million de travailleurs (environ 1 travailleur sur 3 dans le secteur privé) se sont trouvés au moins un jour de chacune de ces semaines dans une situation de chômage temporaire pour force majeure COVID-19.

Ce nombre a ensuite chuté à environ 650.000 (20%) mi-mai après la réouverture de l'économie et du commerce, 400.000 (12%) mi-juin après la réouverture de l'horeca et des métiers de contact, 225.000 (7%) mi-juillet et un peu moins de 200.000 (6,1%) au cours de la dernière semaine complète d'août.

Ce critère donne une meilleure idée de l'évolution du chômage temporaire de semaine en semaine, mais il ne reflète pas encore avec précision son intensité. Pendant une semaine donnée, un travailleur peut avoir été en chômage temporaire pendant 1 jour ou 5 ou 6.

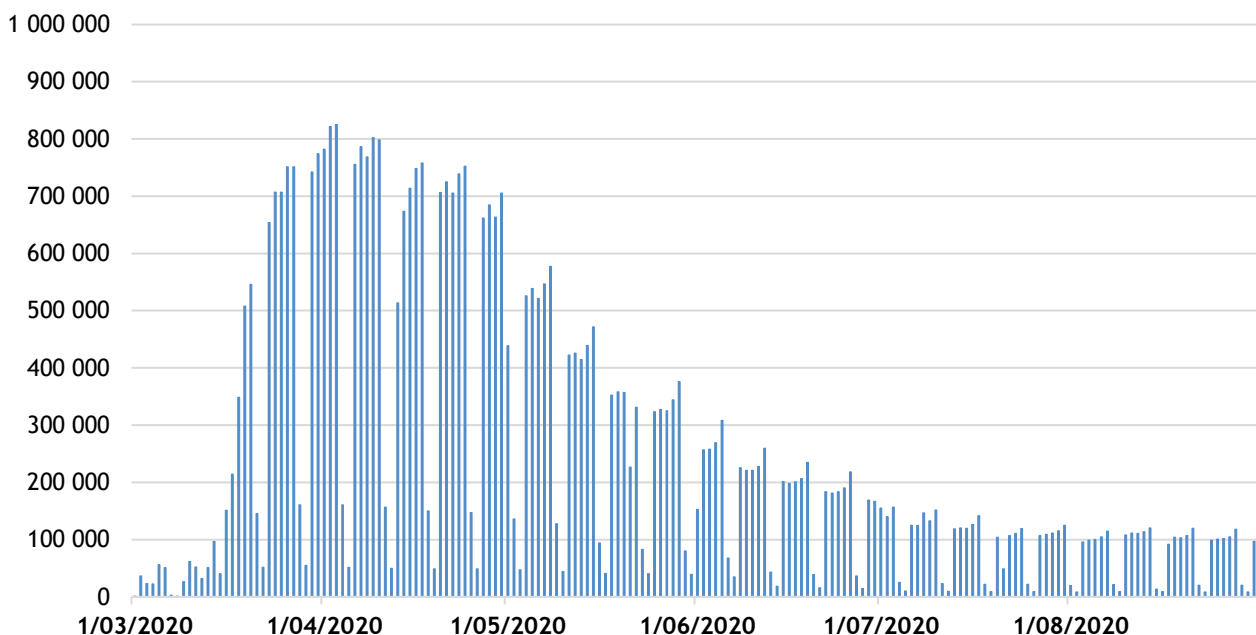
De plus, les données de la dernière semaine de chaque mois ne sont pas représentatives, car il ne s'agit, chaque fois, que de semaines partielles (2 à 3 jours qui tombent parfois en grande partie pendant le week-end (ex. fin mai)). Dans le graphique 2 ci-dessus, ces semaines partielles sont indiquées en bleu foncé.

c. Chômage temporaire journalier

L'ONEM fournit également des données sur le nombre de chômeurs temporaires par jour de travail. C'est évidemment l'indicateur le plus précis.

GRAPHIQUE 3

Nombre de travailleurs en chômage temporaire par jour ouvrable



Le graphique 3 montre que le plus grand nombre de chômeurs temporaires pour force majeure COVID-19 a été enregistré, en semaine, le vendredi 3 avril (825.000 ou un peu plus d'1 salarié sur 4 dans le secteur privé). Le samedi 4 (161.000) et le dimanche 5 avril (52.000), on a également enregistré des chiffres énormes pour des jours de week-end.

Fin août, on enregistrait encore en semaine 1/8^e de ce nombre (95 à 120.000 chômeurs temporaires). Le samedi (environ 20.000) et le dimanche (environ 8.000), les chiffres étaient également divisés par 7 ou 8.

Par ailleurs, on observe que l'on a un peu plus souvent recours au chômage temporaire le vendredi (également le jeudi au début de la crise). À cause de la chute de la demande et des difficultés pratiques pour organiser toutes les activités normales (salons, contacts avec les clients...), de nombreuses entreprises ne peuvent plus actuellement offrir une semaine de travail complète à leur personnel et elles intercalent donc souvent un jour de chômage temporaire le vendredi.

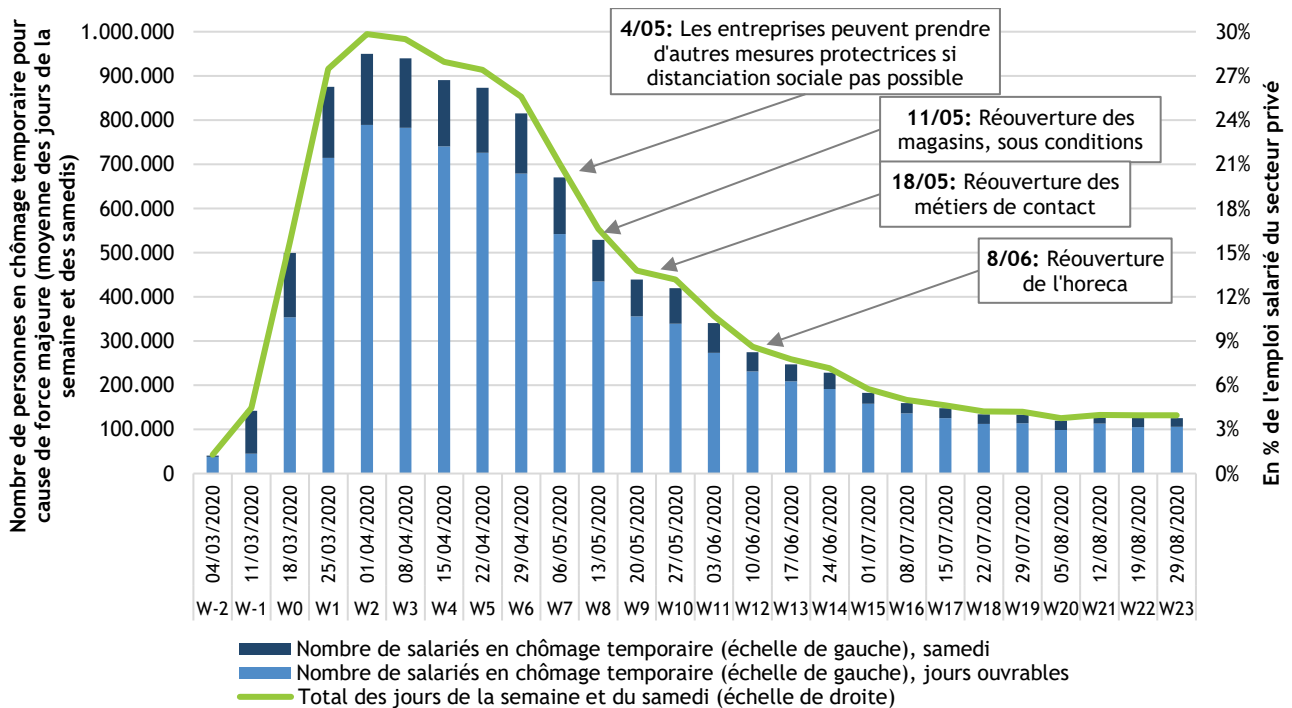
Le concept de **chômage temporaire journalier (c)** connaît donc une évolution très volatile avec des motifs récurrents hebdomadaires tels que « vacances » et « week-end », ce qui rend l'interprétation de cette série souvent assez complexe.

d. Chômage temporaire sur la base de la moyenne hebdomadaire des chiffres journaliers

C'est pourquoi nous favorisons le **concept de moyenne journalière par semaine** (graphique 4) comme étant celui représentant le meilleur indicateur d'activité. La correction se fait via une moyenne des jours ouvrables de la semaine et seuls les jours de chômage temporaire du samedi sont pris en compte.

GRAPHIQUE 4

Évolution du chômage temporaire par semaine (moyenne des jours de la semaine et des samedis)



SOURCE ONEM

Pour ce dernier élément, nous partons de l'hypothèse que si une personne était en chômage temporaire le samedi, elle le serait aussi le dimanche (cas typique dans l'horeca). L'idée est d'éviter un double comptage et donc une surestimation du chômage temporaire, tout en tenant compte des gens qui d'ordinaire travaillent en semaine et le samedi (cas typique du commerce).

Le graphique 4 montre l'évolution du chômage temporaire et nous permet de quantifier l'impact du confinement sur l'activité économique, puis des différentes phases du déconfinement qui ont suivi.

À partir du 18/03, le confinement a débuté. Hormis les secteurs dits « essentiels », seules les entreprises capables de respecter les règles de distanciation sociale ou pouvant appliquer le télétravail avaient le droit de fonctionner. C'est à partir de cette date que le recours au chômage temporaire a le plus fortement augmenté, jusqu'à atteindre son pic lors de la première semaine d'avril (950.000 déclarations, soit 30% de l'emploi salarié privé).

Ensuite, la proportion de l'emploi salarié en chômage temporaire a commencé à légèrement diminuer de semaine en semaine. Cela reflète le temps nécessaire aux entreprises pour s'assurer de la clarté des règles à appliquer (nombre de personnes maximum au m², quel matériel de protection, mon entreprise fait-elle partie des secteurs essentiels ou non ?, etc.), adapter l'organisation du travail dans un cadre sûr lorsque le télétravail n'est pas possible, ou tout simplement savoir si ouvrir à capacité réduite fait sens en termes de rentabilité.

À partir de fin avril, mais surtout début mai, alors que les contours de la stratégie de sortie de confinement se profilaient, la baisse du recours au chômage temporaire s'est intensifiée, passant de 25,6% de l'emploi privé la semaine du 29 avril à 21% la semaine du 6 mai (-144.000). La réouverture de l'ensemble des commerces le 11/05 (-141.000) puis des métiers de contact (-90.000), suivie de l'horeca le 8/06 (-144.000 sur 2 semaines) sont évidemment des dates majeures qui ont donné l'impulsion à une baisse de plus en plus importante du recours à cet instrument, jusqu'à atteindre la semaine du 05/08 son niveau le plus bas (119.000 ou 3,76%). Malheureusement, dans les dernières semaines d'août, nous avons constaté un retour à la hausse du chômage temporaire jusqu'à 125.000 ou 3,95%, conséquence de l'important regain d'intensité des contaminations à Anvers et à Bruxelles.

e. Nombre de jours de travail perdus par secteur et par mois

Pour ce concept, nous devons d'abord déterminer le nombre de jours de travail total en temps normal. Pour ce faire, nous avons multiplié l'emploi par secteur¹ par le nombre de jours ouvrables du mois. Ensuite, nous faisons le rapport avec le nombre de jours chômés par secteur fourni par l'ONEM et obtenons ainsi la proportion de jours de travail perdus. C'est sur la base de ce concept que le tableau ci-dessous est établi et que nous faisons notre analyse sectorielle (point 3).

¹ Source : BNB. Données les plus récentes : 2018.

Analyse sectorielle

Sans surprise, le **transport aérien**, l'**horeca**, les **activités sportives, culturelles, artistiques** et de **loisirs** comptent parmi les secteurs qui ont le plus souffert. Le cas du **transport aérien** est évidemment le plus préoccupant, puisque jusqu'à 100% du personnel était en chômage temporaire en mai. La situation s'est certes améliorée en juin et en juillet, mais il y avait encore près de la moitié de l'emploi (47%) au chômage temporaire en juillet et 37% en août.

Ensuite vient l'**horeca**, pour lequel c'est en mai (88%) que la situation a été la plus préoccupante. Lors des deux mois suivants, on voit bien l'impact très positif de la réouverture du 8 juin du secteur, ce pourcentage redescendant très rapidement à « seulement » 20% en août, les activités sportives et de loisirs suivant une évolution similaire (pic de 80% en mai jusqu'à redescendre à 10% en août).

Même si on retrouve majoritairement des services parmi les secteurs les plus atteints, l'industrie n'est pas en reste. Dans un premier temps, l'**industrie automobile** a été très fortement atteinte (70% en avril), mais le redressement a été assez rapide (déjà redescendu à 30% en mai, 12,9% en juin et 6,7% en juillet). Cette évolution illustre que les craintes et les difficultés des débuts de confinement se sont assez rapidement estompées une fois un bon accord sectoriel conclu avec les syndicats et que le travail a été réorganisé pour garantir la sécurité des travailleurs.

L'**industrie du textile** a souffert aussi bien de la faiblesse des ventes de vêtements dans les boutiques et les grandes surfaces de mode que du ralentissement du rythme de production dans le secteur de la production automobile, dont le secteur du textile technique est un fournisseur important (couvertures pour l'intérieur et les sièges de voitures, bâches pour camions, etc.). Dès lors, en avril, près de 60% de l'emploi de l'**industrie du textile** était en chômage temporaire. La situation ne s'est que légèrement améliorée en mai (45%), puis plus franchement en juin (20%). Toujours est-il qu'il reste un secteur significativement atteint en juillet et août, avec encore à peu près 10% de jours d'emploi perdu en chômage temporaire.

SECTEUR	Jours de chômage temporaire en % du nombre total potentiel de jours de travail des salariés par secteur					
	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT
01 Culture et production animale	4,17	6,39	3,76	1,60	1,19	1,01
02 Sylviculture et exploitation forestière	15,28	22,67	13,59	7,45	5,99	2,94
03 Pêche et aquaculture	4,22	8,64	7,59	2,90	1,09	0,77
05-09 Industries extractives	13,92	31,44	13,50	4,50	1,64	1,91
10-12 Industries alimentaires, fabrication de boissons	6,09	15,67	14,81	6,30	3,42	2,70
13-15 Fabrication de textiles, industrie de l'habillement	22,23	59,86	44,99	20,39	10,57	9,50
16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois (sauf meubles)	11,86	24,74	13,07	3,60	2,49	2,38
17 Industrie du papier et du carton	7,37	13,47	13,70	6,58	4,22	2,97
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	12,40	35,38	28,49	15,34	9,54	8,62
19 Cokéfaction et raffinage	0,04	0,13	0,05	0,11	0,04	0,00
20 Industrie chimique	2,06	6,02	5,17	2,77	1,21	0,97

Jours de chômage temporaire en % du nombre total potentiel de jours de travail des salariés par secteur

SECTEUR	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT
21 Industrie pharmaceutique	0,61	1,35	0,82	0,35	0,38	0,53
22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	7,98	20,18	13,24	6,47	3,41	3,25
23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	15,80	33,38	16,34	6,09	3,22	3,01
24 Métallurgie	9,63	25,01	23,55	15,87	9,29	8,33
25 Fabrication de produits métalliques (sauf machines et équipements)	17,42	39,61	23,02	10,07	6,65	6,27
26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	7,95	22,48	16,84	10,54	9,52	8,88
27 Fabrication d'équipements électriques	9,42	26,76	16,40	9,22	4,17	3,66
28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.	15,41	35,99	15,29	7,33	4,12	5,72
29 Industrie automobile	31,90	70,77	30,30	12,93	6,72	7,15
30 Fabrication d'autres matériels de transport	23,25	54,67	46,44	30,53	29,82	26,97
31-32 Fabrication de meubles; autres industries manufacturières	23,42	51,88	30,40	11,32	6,74	5,58
33 Réparation et installation de machines et d'équipements	5,91	15,79	10,79	5,37	3,44	2,89
35 Production et distribution d'électricité, de gaz et d'air conditionné	0,25	0,78	0,62	0,21	0,12	0,10
36 Captage, traitement et distribution d'eau	1,55	3,40	1,30	0,55	0,39	0,24
37-39 Collecte et traitement des eaux usées et déchets, dépollution	4,80	11,64	6,33	2,48	1,77	1,46
41-43 Construction	29,97	47,55	18,51	7,78	14,48	9,82
45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	28,27	72,41	28,40	7,01	4,25	3,51
46 Commerce de gros (sauf automobiles et motocycles)	11,26	31,13	20,24	7,88	4,68	3,97
47 Commerce de détail non alimentaire (sauf automobiles et motocycles)	30,27	67,30	34,42	9,30	5,54	4,48
49 Transports terrestres et transport par conduites	10,81	22,87	17,17	8,48	6,47	5,52
50 Transports par eau	3,87	10,60	10,21	5,71	2,43	2,10
51 Transports aériens	25,54	89,41	99,71	64,25	47,11	37,39
52 Entreposage et services auxiliaires des transports	3,73	12,30	10,41	4,81	2,43	2,13
53 Activités de poste et de courrier	2,02	3,96	3,10	1,55	1,26	1,10
55-56 Hébergement et restauration	44,36	81,19	88,91	36,55	21,46	19,97
58 Édition	4,63	16,87	13,42	7,01	4,93	4,58
59-60 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	9,46	25,29	27,41	14,01	6,27	5,35
61 Télécommunications	1,77	7,22	2,67	0,90	0,56	0,53

Jours de chômage temporaire en % du nombre total potentiel de jours de travail des salariés par secteur

SECTEUR	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT
62-63 Programmation, conseil et autres activités informatiques	3,16	13,29	12,44	6,59	4,67	3,97
64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	2,08	6,00	4,19	1,62	0,98	0,82
65 Assurance	0,07	0,45	0,43	0,10	0,06	0,04
66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	4,33	17,29	13,61	5,05	2,65	2,24
68 Activités immobilières	12,16	32,16	18,15	6,06	4,23	3,90
69-70 Activités juridiques et comptables, conseil de gestion	4,45	16,53	13,48	6,46	4,10	3,45
71 Activités d'architecture et d'ingénierie	8,71	28,09	16,74	7,62	5,31	4,46
72 Recherche-développement scientifique	1,24	5,14	5,23	2,50	1,50	1,38
73 Publicité et études de marché	9,01	30,16	24,61	13,04	9,08	8,25
74-75 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	15,38	41,35	31,14	17,31	12,29	11,35
77 Activités de location et location-bail	13,68	35,03	27,94	15,31	12,08	10,76
78 Activités liées à l'emploi	7,17	19,56	13,14	4,53	3,09	1,82
79 Activités des agences de voyage et services de réservation	21,59	61,12	67,79	39,42	33,14	34,70
80-82 Enquêtes et sécurité, services relatifs aux bâtiments	32,89	73,95	40,25	12,99	9,48	7,91
84 Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	0,01	0,03	0,03	0,02	0,01	0,01
85 Enseignement	1,00	2,98	2,66	0,94	0,45	0,30
86 Activités pour la santé humaine	1,68	5,03	2,71	0,81	0,46	0,38
87-88 Action sociale avec et sans hébergement	7,08	15,44	8,65	2,92	1,74	1,23
90-92 Activités créatives, artistiques et des spectacles	21,71	52,47	55,30	29,54	14,40	12,21
93 Activités sportives, récréatives et de loisirs	35,99	75,92	80,30	34,79	11,39	10,43
94 Activités des organisations associatives	3,18	9,72	10,19	4,61	2,55	2,09
95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	25,22	60,56	34,31	13,10	9,60	7,90
96 Autres services personnels	36,19	74,26	54,30	15,78	10,30	9,18
97-98 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	0,49	1,10	0,93	0,45	0,36	0,30
TOTAL	11,00	24,65	16,13	6,38	4,21	3,53
Secteur privé	0,00	33,22	21,69	8,61	5,77	4,86
Secteur public	0,76	2,28	1,62	0,54	0,28	0,20

Par ailleurs, la situation reste préoccupante au niveau de la **fabrication des autres matériels de transport**, où le chômage temporaire était encore à 30% en juillet et 27% en août. Certes, la situation n'est pas aussi problématique qu'en avril (près de 55%), mais l'amélioration est modeste. On y voit de fait l'impact des difficultés du secteur aérien, qui se répercutent aussi sur l'assemblage aéronautique.

Pour d'autres secteurs tels que l'**ameublement**, la pandémie a frappé via ce qui représente une pierre d'achoppement du secteur de longue date : l'e-commerce. En effet, les fabricants de meubles belges fournissent surtout les magasins belges de meubles, à savoir les détaillants « physiques » qui étaient évidemment fermés pendant le confinement. Or, à cause de coûts salariaux trop élevés et d'un manque de flexibilité vis-à-vis de l'organisation du travail de soirée, les distributeurs de meubles belges ne luttent pas à armes égales en matière d'e-commerce face à la concurrence étrangère. Ces difficultés, qui remontent à plusieurs années, ont donc été exacerbées pendant le confinement, car c'était in fine le seul moyen de poursuivre une certaine forme d'activité. C'est pour cela qu'en avril, le secteur de la production de meubles souffrait de 51% de chômage temporaire et que la situation ne s'est améliorée que les mois suivants (30% en mai, puis 11% en juin, 6% en juillet et 5% en août) avec la réouverture des magasins.

La fermeture des magasins a, en plus d'affecter les fournisseurs du secteur industriel, fortement affecté le **commerce non alimentaire** lui-même. Le nombre de jours perdus en raison du chômage temporaire y a atteint 67% en avril, pour ne redescendre qu'à 34% en mai (la réouverture des magasins n'a été possible qu'à partir du 11 mai). Par la suite, dès les deux mois suivants, l'amélioration a été plus franche (9% en juin, puis 5% en juillet et août).

Du côté de l'**imprimerie**, même si le pic n'a pas été aussi sévère que dans les secteurs cités plus haut (35% en avril), l'amélioration de la situation a été bien moins rapide étant donné qu'en mai il y avait encore 28% de chômage temporaire et qu'en juillet et en août cette proportion était encore proche de la barre des 10%. Une situation qui ne s'est améliorée que péniblement et qui s'explique entre autres par des campagnes publicitaires et d'affichage mises en « pause ». C'est une évidence : la distribution de publicité sur papier (brochures, affiches) est un moyen publicitaire moins efficace dès lors que les magasins sont fermés et qu'il y a moins de personnes sur les routes ou dans les avenues habituellement très fréquentées. Enfin, le secteur souffre aussi de tous les reports de concerts, activités culturelles et d'une saison blanche des festivals, qui ont fortement diminué le besoin d'affichage.

Au niveau de la **construction**, l'évolution du chômage temporaire entre mars et juin est assez similaire à ce qu'on a pu observer pour l'assemblage automobile : d'abord, une forte hausse, un pic en mai, puis une amélioration assez rapide de la situation. Là encore, il fallait réorganiser le travail pour s'assurer du respect des règles sanitaires.

Mais le cas de la **construction** était plus spécifique dans le sens où la problématique ne résidait pas seulement sur le lieu de travail, mais aussi au niveau des trajets vers les chantiers. En effet, alors qu'il était tout à fait faisable de réorganiser les chantiers pour assurer assez d'espace entre ouvriers, il était par contre bien plus compliqué de résoudre la problématique de la promiscuité dans laquelle les ouvriers allaient au chantier. Une fois ces difficultés surmontées, les entrepreneurs se sont efforcés de rattraper le retard accumulé sur les chantiers le temps de s'adapter aux nouvelles normes de sécurité. Que ce soit pour la **construction** ou l'**industrie automobile**, les carnets de commandes étaient bien remplis avant le confinement. C'est aussi en partie pour cela que l'activité a pu rapidement reprendre une fois que le confinement avait cessé.

Désormais, la question se pose au niveau des nouvelles commandes jusque fin 2020 et début 2021. Or, ces secteurs n'ont presque plus reçu de nouvelles commandes à partir du mois d'avril. Cela traduit la contraction attendue des investissements privés, conséquence habituelle d'un retournement de cycle économique.

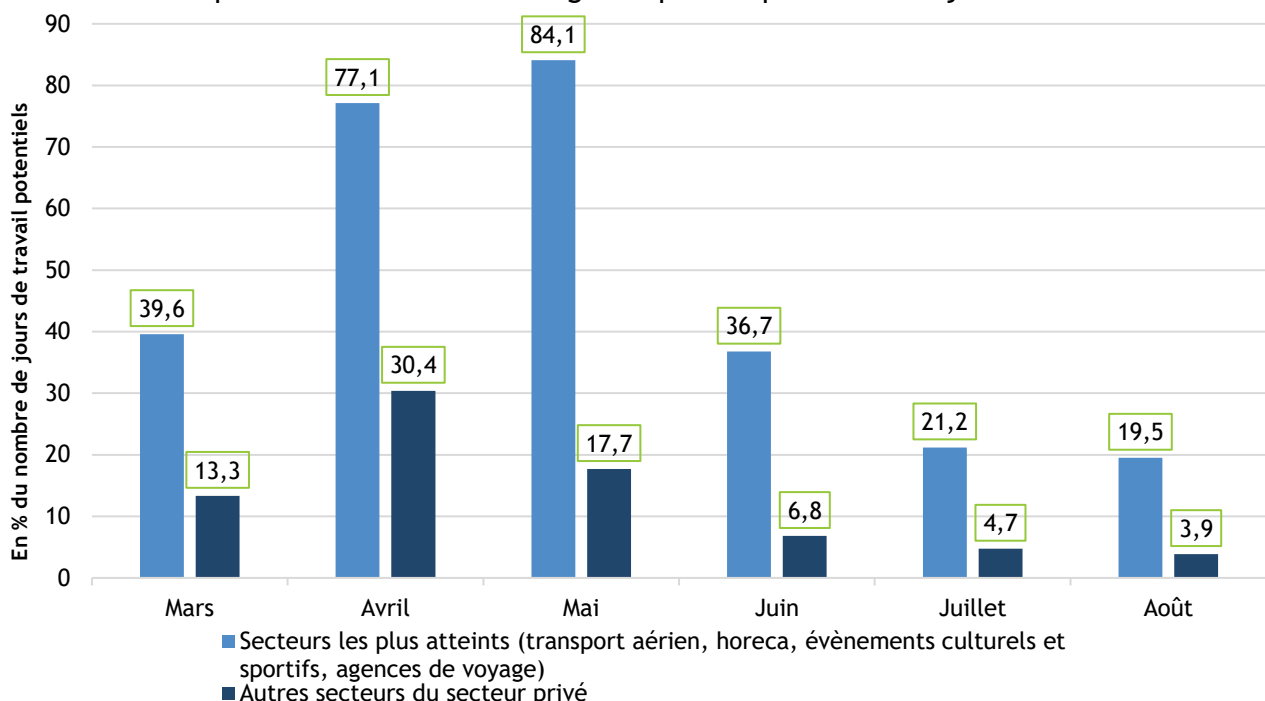
Dans ce contexte, la construction de bâtiments (surtout professionnels) ou l'achat de biens durables² (tels que des véhicules) pourraient particulièrement en souffrir, ce qui assombrirait les perspectives pour la construction et l'industrie automobile au-delà de 2020.

Comparaison entre les secteurs fortement impactés et les autres

Notre analyse sectorielle met en évidence et quantifie les grandes divergences qui existent entre secteurs vis-à-vis de l'impact de la crise du COVID-19. En effet, lorsqu'on tient compte des secteurs les plus impactés (transport aérien, horeca, culture, sport et événementiel), c'est près de 85% de l'emploi salarié qui était en chômage temporaire en mai. La situation s'est fortement améliorée en juin (36,7%) mais, même si la situation a continué de s'améliorer en juillet et en août, ces secteurs avaient encore un cinquième de l'emploi en chômage temporaire.

GRAPHIQUE 5

Jours de travail perdus en raison du chômage temporaire pour force majeure COVID-19



² Un bien durable est un bien qui ne s'use pas rapidement, ou plus précisément, un bien qui produit de l'utilité au fil du temps plutôt que d'être complètement consommé en un seul usage (par exemple : voitures, biens électroniques, meubles, outils, etc.)

Lorsqu'on fait la comparaison avec les autres secteurs privés (donc, sans les secteurs mentionnés au paragraphe précédent), les conclusions sont quand même différentes. Premièrement, le pic se produit en avril et non en mai. Deuxièmement, l'impact est bien moindre, puisque c'est 30% de l'emploi salarié qui était en chômage temporaire en avril. Troisièmement, la situation s'améliore fortement en mai et en juin (près de 18%, puis 7%), pour ensuite continuer de s'améliorer en juillet et en août, mais plus marginalement (4,7% et 3,9%). Enfin, le contraste est saisissant pour le mois d'août, avec près de 20% de l'emploi des secteurs les plus touchés encore en chômage temporaire alors qu'ils n'étaient plus qu'un peu moins de 4% pour les autres secteurs privés.

Conclusion

La rapide mise en place de l'assouplissement du régime de chômage temporaire pour force majeure COVID-19 a permis de donner une bulle d'oxygène à de nombreuses entreprises qui ne pouvaient pas poursuivre normalement leurs activités (interdits, insuffisance de la demande, difficultés de réorganisation du travail, etc.).

Lors de la période la plus tendue de la crise, à savoir la première semaine d'avril, cet instrument a été largement utilisé : 950.000 personnes, soit 30% de l'emploi salarié privé, étaient sous ce régime de chômage temporaire. Ce qui illustre bien à quel point la situation était désastreuse jusqu'à la fin du mois d'avril.

Ensuite, on a observé quatre phases d'amélioration significative de la situation, chacune correspondant à des étapes clés du déconfinement. Lors de la semaine du 4 mai et de l'élargissement des possibilités de mesures applicables par les entreprises si la distanciation sociale n'est pas possible, le nombre de personnes en chômage temporaire a baissé de 280.000 par rapport au pic d'avril, pour s'établir à 670.000. Ensuite, lorsque l'ensemble des commerces a pu rouvrir, ce nombre a baissé de 141.000 (pour un total de 529.000 personnes). Une fois que les professions de contact ont redémarré, ce sont 90.000 personnes en moins qui étaient au chômage temporaire (pour un total de 439.000 personnes). Enfin, c'est une baisse 165.000 personnes qui s'est produite avec la réouverture de l'horeca (pour un total de 275.000 personnes encore en chômage temporaire par après, à la mi-juin).

La situation a continué à s'améliorer par la suite, sauf lors des dernières semaines d'août au cours desquelles une légère augmentation a été constatée en parallèle des prémices d'une seconde vague de l'épidémie. Même si on est loin du total observé au moment le plus critique d'avril, nous avons encore 125.000 personnes en chômage temporaire fin août (un peu moins de 4% de l'emploi salarié privé), ce qui reste malheureusement considérable.

Au niveau sectoriel, le transport aérien, l'horeca, le commerce non alimentaire, l'événementiel et le tourisme ont été les plus durement atteints. À côté de ces secteurs, nous avons aussi l'ameublement, les fabricants de textile (surtout technique), les fabricants d'autres moyens de transport³ et les imprimeries, qui souffrent encore le plus actuellement.

³ Fabrication de composants pour l'aéronautique, les bus, etc.